

# COURRIER

DE LA SAMBRE.



N° 189.

JEUDI.

9 AOUT 1832.

## AFRIQUE.

### COLONIE D'ALGER.

On écrit de Bone, 10 juillet :

La frégate *la Didon* part demain pour Alger; elle devait y transporter le 1<sup>er</sup> bataillon du 4<sup>e</sup> léger; mais, d'après de nouveaux ordres, ce bataillon n'a pas embarqué, il reste encore ici quelque temps.

Les chaleurs sont excessives, le thermomètre marque 34 degrés à l'ombre; aussi nous avons quelques malades. Du reste, le marché est chaque matin très-bien approvisionné, et presque chaque jour il nous arrive quelques chefs des tribus arabes qui viennent faire leur soumission.

Le 5 de ce mois on a arrêté un espion dans la ville: il en a été fait prompt et sévère justice; il a reçu 500 coups de bâton sous la plante des pieds; il a eu ensuite la tête tranchée, et sa tête a été exposée hors de la ville à cinq minutes de distance de la porte Constantine, pour servir d'exemple aux Bédouins qui seraient tentés d'agir comme lui.

Le 7, dans l'après-midi, une petite troupe de Bédouins (ils étaient une quarantaine) est venue nous enlever un troupeau de bœufs qui paissait à environ 20 minutes de la ville, gardé par quatre soldats et quelques ouvriers d'administration. Les gardiens ont bien essayé de faire résistance, mais il leur a fallu céder au nombre. Sur 125 bœufs, les Bédouins nous en ont enlevé environ 90, et ils sont partis laissant un de leurs camarades dangereusement blessé. De notre côté, nous avons eu un de nos soldats pareillement blessé.

A la nouvelle de cette rapine, le brave Jussouf monta à cheval avec ses Turcs; mais il n'a pu rejoindre les Arabes. Les bœufs couraient aussi vite que les chevaux; les Bédouins avaient d'ailleurs près d'une heure d'avance. En revenant de sa course, Jussouf a trouvé le Bédouin blessé et l'a amené en ville. On lui a aussitôt coupé les membres et la tête, qu'on a placée à côté de celle de l'espion.

Vous allez vous récrier sur cette barbarie sans doute, et je conviens que ce mode de justice soulève d'indignation. Mais ne perdez pas de vue que nous sommes ici en Afrique, avec des Bédouins, et que sur ces gens il n'y a que la plus grande sévérité qui puisse faire quelque effet. Les Arabes ne sont nullement touchés de la générosité qu'on leur montre, du pardon qu'on leur accorde; ils prennent cela pour de la faiblesse, et, pour vous en donner un exemple, nous avons appris ici que le caporal du 4<sup>e</sup> que nous avons perdu dans notre excursion du 28 juin contre la tribu de Beniacoûf, dont je vous donnai les détails dans ma dernière lettre, a été coupé en morceaux par ces mêmes Arabes envers lesquels nous nous étions montrés si généreux. Ce malheureux caporal, fatigué et la tête alourdie par l'eau-de-vie, s'était couché dans l'herbe et s'était endormi. A son réveil il n'a plus trouvé de Français autour de lui; il a voulu retourner à la ville, mais ayant été aperçu par les Bédouins il a été massacré et coupé en morceaux.

Avant-hier, dimanche, 8 du courant, nous sommes sortis de la ville au nombre de deux mille, pour aller pousser une reconnaissance dans l'intérieur du pays; mais nous n'avons parcouru que des tribus soumises à notre autorité, et il ne s'est passé rien de particulier. Le capitaine Jussouf avait amené avec lui plusieurs chefs de tribu qui étaient venus faire leur soumission la veille.

ALGER, 19 juillet. — Les projets de colonisation du maréchal Clausel paraissent devoir être retardés. Il est question d'assainir d'abord les marais de la Méridjah, qui ressemblent malheureusement trop aux marais Pontins et qui sont malsains comme eux. Il y aurait beaucoup de malades, et comment les soignerait-on! Les concessions que le gouvernement se propose de faire aux colons qu'il appelle en aide, sont à la veille de leur être offertes. Ceux qui voudront cultiver feront de bonnes affaires, surtout en petite culture. En donnant quelques arpens de terre aux militaires qui ont droit à leur congé, on les retiendra parmi nous. Par ce moyen, on augmentera d'une manière notable et utile tout à la fois, la population de cette belle possession.

D'après les avis des médecins, dont on ne saurait trop louer le zèle, il va être établi un camp de convalescence sur le Boudjarrah, qui est le point le plus élevé des environs.

Les foins sont rentrés sans mésaventure. Il arrive aussi beaucoup de paille. Nous voilà donc parfaitement approvisionnés.

Alger, dans son état actuel, au moyen de quelques dispositions d'armement, et avec peu de travaux, est en mesure de résister à toute attaque, même à une expédition de débarquement considérable.

## ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 3 aout. — On parle à Berlin d'une note énergique, remise par le cabinet anglais aux représentants des puissances alliées à la Conférence de Londres, concernant les affaires de la Belgique, qui paraissent se compliquer de nouveau et éloigner le moment de leur solution par voie amiable. En revanche, on paraissait à Berlin très-satisfait du

langage du cabinet français, qui serait parfaitement en harmonie avec les intentions des autres cabinets pour le maintien de la paix générale.

— Les Annales politiques, rédigées par M. de Rotteck, viennent d'être défendues en Prusse.

— On lit dans une lettre de Dresde, en date du 20 juillet, publiée par le *Messenger*:

Huit mille Polonais, dont le nombre augmente tous les jours, combattent encore avec le courage du désespoir dans les forêts de la Lithuanie. Une lettre que nous recevons de ces contrées assure que ces malheureux insurgés ont tous juré de mourir plutôt que de mettre bas les armes. Ils ont rejeté les propositions favorables qui leur ont été faites et croient pouvoir résister encore long-temps; la lettre se termine par ces mots:

« Nous nous défendrons jusqu'au dernier; nous craignons moins les Russes que l'hiver; mais peut-être avant qu'il arrive éclatera-t-il quelque incident favorable qui nous prouvera qu'il est encore un DIEU! »

— On mande de Naples, 18 juillet :

Des lettres de Sinyrne donnent des explications très-intéressantes sur la politique de la Haute-Porte. On dit que le sultan est intimement lié avec l'ambassadeur anglais et que M. Stratford-Canning a su dissiper tout soupçon de défiance du sultan à son égard. L'ambassadeur de Russie ne semble plus jouir de l'influence qu'il possédait à son arrivée à Constantinople, et on le voit rarement au palais du grand-seigneur. Jusqu'ici il possédait seul toute la confiance du sultan et rien ne se faisait sans son assentiment; maintenant c'est de M. Stratford-Canning qu'il prend conseil. De cela on augure un changement de système politique et on croit que l'on juge un rapprochement avec l'Angleterre nécessaire, parce que la Haute-Porte aurait l'intention de se soustraire à la suprématie de la Russie.

## PORTUGAL.

Les dépêches officielles reçues ce matin à l'hôtel de Bragança, par la voie d'un bâtiment arrivé à Brest, expédiées de Porto le 18 juillet, ne contiennent rien de nouveau sur l'expédition de don Pedro.

A ces dépêches étaient joints les numéros 2, 3 et 4 de la *Chronique constitutionnelle* de Porto, dont les colonnes sont remplies de décrets de la plus grande importance pour le rétablissement de l'ordre et de la liberté dans les provinces de Minho et de Tra-os-Montes.

L'un de ces décrets a pour objet l'organisation provisoire des municipalités, première base du système constitutionnel, ainsi que ledit décret lui-même.

Un autre nomme une commission pour surveiller et administrer les intérêts de la société d'agriculture et des vignes du haut Douro.

Un troisième lève les séquestres des biens des citoyens accusés de délits politiques.

Enfin, un autre oblige tous les officiers de tous les ordres, ainsi que tous les titulaires de pensions, à reconnaître le gouvernement de la reine dona Maria et la charte constitutionnelle, dans le délai de trois jours, à peine de perdre leurs places et leurs traitements.

— Dans son numéro 4, la *Chronique de Porto* dément les bruits malveillants qu'on avait semés à dessein contre le gouvernement nouveau, en lui attribuant l'intention de faire des levées d'impôts à l'instar de don Miguel; non seulement, dit cette feuille, don Pedro n'a l'intention de commettre aucune illégalité, mais encore il paiera tout comptant, car il en a tous les moyens.

## ESPAGNE.

MADRID, 26 juillet. — La situation politique de l'Espagne peut être expliquée ainsi qu'il suit: Le roi veut d'abord, et avant tout, conserver son trône et sa tranquillité; il veut ensuite la succession de la couronne dans la personne de sa fille.

L'infant don Carlos, quoique d'un caractère plus inflexible, craint les révolutions, et son nom étant invoqué dans un parti qui tendrait à lui faire usurper le trône de son frère, il s'abstient depuis 1827 de prendre part à la politique.

Le parti Calomarde, représenté maintenant par M. le comte de l'Alcudia, premier ministre, veut intervenir, au besoin et quoi qu'il arrive, pour le maintien de don Miguel de Bragança.

Le parti modéré, représenté par MM. Ballesteros et Grijalba, croit que toute manifestation hostile contre la neutralité exigée par l'Angleterre dans les affaires de Portugal, pourrait très-bien compromettre l'avenir de la monarchie.

Le cabinet russe s'appuie sur les absolutistes de l'Espagne pour engager le roi Ferdinand à soutenir par les armes le despotisme du Portugal.

Lord Wellington et les torys britanniques travaillaient d'abord dans le même sens que le cabinet russe, mais ils en sont revenus.

L'ambassadeur de France, M. de Rayneval, conseille au roi catholique de ne point contrarier les désirs de l'Angleterre en négligeant les conseils de lord Grey.

Le cabinet de Vienne voudrait conserver l'absolutisme de Lisbonne, mais il voudrait concilier en même temps les intérêts de dona Maria da Gloria, fille d'une archiduchesse d'Autriche.

Le voyage de l'enfant don F. de Paula dans l'Andalousie indique ce que l'on craint pour la tranquillité de cette contrée, la plus importante de la péninsule.

La nouvelle du débarquement de don Pedro a produit une sensation extraordinaire dans nos provinces. On a déjà rapporté comment le capitaine-général de Saint Juan s'était trouvé dans l'incertitude de ce qu'il devait faire lorsque les habitans de Badajoz avaient laissé éclater leur joie. On était surpris que ce général n'eût pas sévi rigoureusement contre eux; mais on a appris depuis que sa modération n'était due qu'à ce que la garnison sympathisait avec la population. Depuis lors, le président de la cour de Caceres a reçu l'ordre de se transporter à Badajoz. Trois alcaides majors ont été destitués, et on a arrêté beaucoup de monde.

En Castille surtout, une joie muette s'est manifestée partout, elle n'en paraît pas moins séditieuse aux autorités.

Le gouvernement a donné l'ordre de ne délivrer de passeports pour Madrid à qui que ce fût des habitans des provinces qui avoisinent le Portugal. Cette mesure s'est étendue jusqu'à Talaveira de la Reyna; quelques personnes assurent qu'elle comprend toute l'Espagne.

Le roi est malade depuis quelques jours, et on craint que son mal ne s'aggrave.

#### ITALIE.

MILAN, 20 juillet. — Le 16 de ce mois, entre dix et onze heures du soir, quelques douaniers et un carabinier pontifical qui se trouvaient en dehors des portes de Bologne, ayant été insultés par une bande de moissonneurs, allèrent chercher main forte au poste de la porte Mamolar. La patrouille autrichienne, après avoir essayé vainement de rétablir l'ordre, et se trouvant elle-même assaillie à coups de pierres, fut obligée, pour se faire respecter, de faire feu sur les perturbateurs qui se dispersèrent sur-le-champ, laissant un des leurs tué sur la place. La tranquillité publique n'a du reste pas été autrement troublée par cet événement.

( Gazette du Tésin. )

#### ANGLETERRE.

LONDRES, 4 août. — Il a été reçu hier, au comité de Lloyds, notification officielle, de la part de lord Palmerston, du blocus formel du Tage par les forces navales de S. M. T. F. la reine dona Maria, et de la cessation de celui de l'île de Madère.

— On apprend que la fortune privée de la fiancée du Roi Léopold, indépendante de celle de son père, s'élève à plus d'un revenu annuel de 30,000 livres sterling, et qu'on s'attend que Louis-Philippe en ajoutera 20,000, de manière que son revenu sera de 50 000 liv. st. (1,250,000 fr.)

— La haute aristocratie de Londres s'est disputé à coups de guinées les débris de l'ameublement d'Erlestoke, magnifique campagne de Watson Taylor, qui s'est ruiné par son luxe, et dont on vend maintenant les effets à l'enchère; tous les objets de ce séjour fashionable se vendent à des prix énormes. Dans le grand salon deux consoles ont été vendues 580 guinées, un service pour le déjeuner 400, deux secrétaires 475. Les tableaux ont rapporté 9000 liv. st.; un tableau du Guide, l'Assomption, a été vendu 1,050 guinées; deux tableaux d'Hobbema, 1,070. Il n'y a pas jusqu'au chien favori de Hogarth, en terre cuite, qui n'ait rapporté ses 21 guinées.

— Selon la Gazette d'Edimbourg, l'état de sir Walter Scott s'était, depuis les deux derniers jours, empiré au point qu'il ne reste plus d'espoir de sa guérison.

— On s'entretient beaucoup à Londres du procédé proposé par un savant distingué, M. Babbage, pour porter la malle contenant les lettres. Au lieu d'énormes machines, qui reçoivent encore des voyageurs et que traînent quatre chevaux, M. Babbage a proposé l'érection de piliers le long de chaque ligne de route; ces piliers correspondraient l'un avec l'autre au moyen de fils de métal inclinés, le long desquels couleraient, au moyen de la vapeur, les lettres enfermées dans des cylindres et attachées au fil de métal avec des anneaux. Un individu devrait attendre au pied de chaque pilier afin d'envoyer le cylindre d'un point à l'autre, après avoir retiré le paquet destiné pour le lieu dont il dépend. Ce procédé serait, dit-on, beaucoup plus expéditif, et bien moins dispendieux que celui qui est maintenant en usage.

( Courier anglais. )

#### FRANCE.

PARIS, 5 août.

On trouve dans le *Moniteur* de ce matin un rapport du baron Louis, ministre des finances, suivi d'une ordonnance royale qui divise la France en 40 conservations forestières.

— Auguste Geoffroy s'est pourvu avant-hier en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises qui l'a condamné à dix années de travaux forcés.

— Hier un grand nombre de médailles ont été encore retrouvées dans la Seine, on a repêché aussi des armes que l'on présume provenir des affaires de juillet.

— L'arrestation à Brest de M<sup>me</sup> la marquise de Nays et de la femme Drouhin, sa femme de chambre, se lie, ainsi qu'on l'avait pressenti, à l'affaire du vol des médailles de la bibliothèque. Nous recevons aujourd'hui des détails qui confirment ces soupçons.

Un agent secret appartenant au ministère de l'intérieur, demeurant rue des Mauvais-Garçons, en face de la maison n<sup>o</sup> 17, où demeurent le serrurier Drouhin, sa femme et sa fille, voyait de temps en temps une dame bien mise entrer dans la maison de Drouhin, et en sortir avec un sac d'argent. Ce manège était d'autant plus suspect, que l'on voyait d'un côté de la rue à l'autre la chambre où venait la dame; c'était une cham-

bre entièrement déserte, où il n'y avait d'autre meuble qu'une vieille malle. Le départ de la marquise de Nays et de la femme Drouhin pour Brest acheva d'échauffer l'imagination de la police. On ne douta point qu'on ne fût sur les traces d'un complot carliste dont la caisse se trouvait dans la maison de Drouhin. Ordre fut envoyé d'arrêter les deux voyageuses, et on fit des perquisitions chez le serrurier. Le résultat fut la découverte, non de papiers qui pussent compromettre la sûreté de l'état, mais de lingots d'or, de quelques médailles, et d'une correspondance qui a mis sur les voies d'un crime sur lequel régnaient jusqu'à présent les plus épaisses ténèbres. C'est par suite de ces renseignements qu'on a obtenu d'importantes révélations, trouvé un assez grand nombre de lingots, et pêché dans la Seine les médailles jetées par les voleurs, comme de mauvais aloi.

Les quatre plongeurs qui se sont occupés à ce travail pendant plusieurs journées consécutives, ont cessé de trouver des médailles; cependant, d'après les révélations de Fossard et de Drouillet, il manque encore deux sacs; on les suppose enfoncés très-avant dans la vase ou dans le sable. Pour s'en assurer, on va établir des batardeaux, épuiser l'eau avec la vis d'Archimède, et faire des fouilles plus profondes.

A ces renseignements, empruntés à la *Gazette des Tribunaux*, nous ajouterons les détails suivans que l'on donnait aujourd'hui au Palais sur l'exécution du vol.

A une heure du matin, les voleurs au nombre de trois, Fossard à leur tête, montèrent sur le balcon d'une fenêtre donnant sur la rue de Richelieu, à l'aide d'une échelle de corde armée de crochets de fer. Ils brisèrent une vitre et s'introduisirent ainsi dans une pièce attenante au cabinet des médailles. En se servant d'un vilebrequin, ils firent sauter un des panneaux inférieurs de la porte et purent ainsi entrer facilement dans le cabinet. A trois heures et demie, le vol était consommé, et les voleurs se rendirent chez Drouillet, où ils passèrent la nuit, et où ils tinrent conseil pour décider de quelle manière ils pourraient tirer parti de leur riche capture.

On annonce que de nouvelles révélations de Fossard, chef de cette audacieuse expédition, ont amené de nouvelles arrestations. On parle même de plusieurs personnes compromises, sur lesquelles on était loin jusqu'ici de faire porter le moindre soupçon.

Madame de Nays, arrêtée à Brest, est une femme de 30 ans, qui a été élevée à la maison royale de Saint-Denis, et qui, dans ces derniers temps, avait une maison fort agréable à Paris, et recevait, suivant ce qu'on assure, M. le préfet de police lui-même.

— La crise qui, depuis deux ans, désole le commerce français, paraît devoir bientôt toucher à son terme. Dans le mois de juillet dernier, il n'y a eu que 23 déclarations de faillite, tandis qu'aux époques précédentes, il y en avait jusqu'à 80 et même 90 par mois. Cette amélioration importante méritait d'être signalée à l'attention publique.

— A l'occasion de la mort du duc de Reichstadt, tous les membres du corps diplomatique et les sujets autrichiens présens à Paris ont été se faire écrire chez l'ambassadeur d'Autriche. M. le comte Appony avait, dit-on, l'intention de faire célébrer un service solennel en l'honneur du jeune duc. Mais sur les observations d'un ministre il a renoncé à ce projet.

— Hier, 2 août, M. Maigret, commissaire de police de Belleville, s'est présenté à la maison du père Enfantin, à Ménilmontant, porteur d'une ordonnance de M. Barbou, juge d'instruction, à l'effet de faire apposer les scellés sur trois des portes du jardin attachant à cette maison.

M. Michel Chevalier, qui est chargé par le père Enfantin des affaires d'ordre de la famille, a vainement représenté que cette apposition constituait un acte éminemment attentatoire au plus simple droit de propriété; que nul désordre ne s'était passé à ces portes pas plus que dans aucune autre partie du jardin; que si M. le juge d'instruction et M. le procureur du roi voulaient violemment empêcher qu'on y passât, ils n'avaient qu'à y faire stationner des factionnaires comme par le passé. Nonobstant cette opposition les scellés ont été apposés.

Toute apposition de scellés exige la nomination d'un gardien. M. Maigret menaçait d'investir de cette mission un homme de Belleville, qui eût été ainsi impatrimonisé nuit et jour dans la maison du père Enfantin. M. Michel Chevalier, pour éviter la cohabitation d'une personne absolument étrangère à la famille Saint-Simonienne, a été obligé de proposer pour gardien un homme attaché à la maison. Il a ainsi épargné à l'autorité de nouveaux actes de violence, qui ne pouvaient que la déconsidérer. Ce n'est pas tout. Aujourd'hui, M. Maigret est revenu avec une lettre de M. le procureur du roi, qui prescrivait une visite domiciliaire dans le but de constater le nombre des pièces dont se compose la maison, le nombre des lits qui s'y trouvent et le nombre des personnes qui déclarent y être et y sont réellement domiciliées.

Voici la réponse de M. Michel Chevalier telle qu'elle a été consignée au procès-verbal :

« Nous ne faisons aucun mystère de notre genre de vie. Notre vie est toute publique, et les journaux se sont chargés de l'apprendre en détail à tout le monde. Plusieurs l'ont fait fort inexactement, mais ce n'est pas la question. Il n'est personne à Belleville qui ignore ce qu'est la maison de notre père, et qui ne sache que, quant au coucher, par exemple, quelques-uns d'entre nous occupent des lits de sangle, et le plus grand nombre des hamacs. Mais, quant à une visite domiciliaire faite au nom de M. le procureur du roi, nous n'y saurions consentir que lorsque nous y serons contraints par la force brutale, car nous ne saurions nous prêter à des mesures inquisitoriales qui n'ont pas de fin.

« Je vous prévins à ce sujet que par ordre du père j'ai écrit hier à M. le maire de Belleville, qui a pouvoir en vertu de l'article 294 du Code pénal, de mettre fin à beaucoup d'actes dirigés contre nous et qui entravent l'exercice pacifique de notre culte, qui nous gênent dans nos travaux, qui à vous, M. le commissaire, vous font perdre beaucoup

« de temps, qui fatiguent les soldats et qui ne profitent à personne. J'ai également écrit à M. le ministre de la justice et à M. le ministre de l'intérieur. » Sur cette réponse M. le commissaire s'est retiré.

— M. Benoît a succombé le 3 août à 6 heures des suites de sa blessure. Ses obsèques ont eu lieu le lendemain.

Quelques heures avant de mourir, il a demandé M. Coste et il lui a dit en lui prenant la main qu'il lui pardonnait sa mort. M. Coste s'est retiré pénétré de la plus vive émotion. ( *Nouvelliste.* )

## BELGIQUE.

BRUXELLES, 7 août.

S. M. le Roi des Belges est arrivé à Valenciennes dimanche soir à 4 heures et demie. Il a été reçu par M. le duc de Choiseul et les autorités. Après avoir pris un repas préparé par les gens de la maison du roi des Français, envoyés spécialement, S. M. a continué sa route.

— Les diverses escortes de troupes qui seront échelonnées sur le passage de LL. MM. à leur retour de France, sont commandées pour le 12. On pense que LL. MM. ne feront leur entrée dans Bruxelles que trois jours après. Elles resteront ce temps à Laeken.

— M. de Chasteeler qui était parti malade, de Bruxelles, a dû rester à Valenciennes assez gravement indisposé.

— Il est arrivé hier un fourgon pesamment chargé, renfermant divers objets du trousseau de la reine. Ces objets ont été déballés au palais.

— M. le duc régnant de Saxe-Cobourg a visité une seconde fois et avec le même intérêt, notre beau musée des arts et de l'industrie. Cette fois son altesse était accompagnée des deux princes ses fils; elle a été reçue par MM. Froidmont, Quetelet et Vandermaelen, membres de la commission administrative du musée. Différentes expériences ont été faites en sa présence sur l'hydraulique, l'électrodynamique, la lumière et l'électricité. Les résultats les plus curieux ont été obtenus avec la puissante machine électrique que M. Canzius a fait construire et qui ne le cède pour la grandeur à aucune autre machine connue; des fils d'argent, de fer et de cuivre, de plusieurs décimètres de longueur, ont été réduits en poussière, en déchirant les enveloppes qui les contenaient. Son altesse a vu aussi avec beaucoup d'intérêt différentes expériences d'optique, et a examiné avec un soin particulier la belle balance de M. Sacré, qui a été récemment acquise par le musée, ainsi que le nouveau thermomultiplicateur de Nobili, et un galvanomètre à quatre aiguilles, instrument d'une sensibilité extrême, que le musée a fait faire par le même artiste.

— Le major Juillet va être chargé de l'organisation et du commandement d'un cinquième bataillon composé de la réserve qu'on ajoute à nos régimens de ligne.

— La commission chargée de régler le concours pour l'érection du monument à élever à la mémoire du général Belliard, s'est réunie conjointement avec MM. François père, Bourla, Paelinck, Roelants, van Brée et van Geel, pour l'examen des plans et projets envoyés au concours.

Après une discussion approfondie, il a été décidé que le projet portant une clef pour devise était le plus digne d'être exécuté et répondait le mieux aux conditions du concours.

L'ouverture du billet cacheté ayant fait connaître le nom de M. Guillaume Geefs, statuaire, demeurant à Anvers, la commission s'entendra avec l'artiste pour l'exécution.

— Les deux bataillons de la garde civique de Bruxelles ont rendu hier les derniers honneurs à leur lieutenant-colonel, M. Overman. Le premier n'a plus maintenant ni colonel, ni lieutenant-colonel, ni major. La mort prématurée de M. Overman est une véritable perte pour la légion, car il avait des connaissances militaires.

— Hier des désordres graves ont éclaté parmi les guides; le colonel avait consigné le corps à la caserne, parce que dimanche, dit-on, 16 hommes avaient manqué à l'appel du soir: les militaires du 1<sup>er</sup> escadron se sont armés et ont forcé le poste de la caserne; un ancien militaire a eu la tête fendue par le maréchal-des-logis de garde; hier soir à dix heures il manquait encore 40 hommes; dans la matinée un militaire fut estropié par un brigadier qui, en lui donnant un coup de sabre sur la main, lui a emporté un doigt; le soldat blessé a été conduit à l'hôpital.

— Un particulier de la ville d'Amsterdam a fait parvenir, par l'intermédiaire d'un respectable ecclésiastique de notre ville, un billet de banque de 25 fl., pour servir à secourir les indigens atteints de l'épidémie régnante.

— Le prince Achille Murat, qui était à Londres il y a quelque temps, ayant appris le débarquement de don Pedro en Portugal, est parti pour Oporto.

### ACTES DU GOUVERNEMENT.

Par arrêtés royaux, du 4 de ce mois, le collège électoral du district de Maestricht est convoqué pour le 28 de ce mois, à l'effet de pourvoir au remplacement du sieur baron de Loë, en sa qualité de sénateur. Les électeurs du district susdit, habitant la rive droite de la Meuse, se réuniront à Fauquemont.

Le collège électoral du district de Saint-Nicolas (Fland. orient.) est convoqué pour le 28 de ce mois, à l'effet de pourvoir au remplacement de M. Ch. Vilain XIII, en sa qualité de membre de la chambre des représentants.

Le collège électoral du district de Ruremonde (Limbourg) est aussi convoqué pour le 28 de ce mois, à l'effet de pourvoir au remplacement de M. Gelders, décédé.

Voici les diverses nominations et promotions déjà annoncées :

*Dans l'infanterie* : Sont nommés majors, les capitaines Fauquel, du 1<sup>er</sup> régiment; de Neunheuzer, du 3<sup>e</sup>; Mago, Herbart et Brasseur, du 4<sup>e</sup>; Ghilain, du 5<sup>e</sup>; Van Landewyk et George, du 7<sup>e</sup>; Parmentier et Vanrode, du 8<sup>e</sup>; Castella, du 12<sup>e</sup>; Bailly, commandant l'école militaire; Stroykens, attaché à l'état-major du colonel Buzen, à Anvers.

*Dans la cavalerie* : Au premier régiment de chasseur sont nommés, capitaine commandant, le capitaine en 2<sup>e</sup> Vandersmissen; capitaines en 2<sup>e</sup>, le lieutenant Daufresne et le capitaine Dolissot, du 1<sup>er</sup> chasseurs à pied; lieutenans, les sous-lieutenans Clymans, Renard et Dumonceau; sous-lieutenans, l'adjudant Bonhiver, les maréchaux-des-logis-chefs Decamps et Duprez, et sous-lieutenant d'artillerie Kessels.

Au 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs sont nommés capitaines commandans : le capitaine adjudant major Heye et le capitaine en second Veldy; capitaine en second, le lieutenant Vanloo; lieutenans, les sous-lieutenans Henrion, Cholet, Hamilton; sous-lieutenans, les adjudans sous-officiers Delis, Wydooghe et le sous-lieutenant de gendarmerie en non-activité, Oberhoff.

Au 1<sup>er</sup> régiment de lanciers, sont nommés : capitaines commandans, le capitaine adjudant-major Vandenberg, le sieur Lefebvre, ancien officier de cavalerie; capitaines en 2<sup>e</sup>, les lieutenans Eucène et Nique; lieutenans, les sous-lieutenans Crabbé et Caberg et le lieutenant Montariol, attaché à la place d'Anvers; sous-lieutenans, le maréchal-des-logis-chef, Watelle et les maréchaux-des-logis Wallerand et Vanhouwenhuyzen.

Au 2<sup>e</sup> régiment de lanciers, sont nommés, capitaine commandant, le capitaine en 2<sup>e</sup> Duchesne; capitaine en 2<sup>e</sup>, le lieutenant officier d'ordonnance Junck; lieutenant, le sous-lieutenant Honorez; sous-lieutenant-adjudant-major, le sous-lieutenant Van Rossem; sous-lieutenant, le maréchal-des-logis Dupré.

Dans l'artillerie, le major Devillers de Fourneau est nommé lieutenant-colonel; les capitaines Frédérickx, Fontaine, Rigano, Lauwerys et Timmerhans, sont nommés majors.

Dans l'état-major, le capitaine de 2<sup>e</sup> classe Floïde, est nommé capitaine de 1<sup>re</sup> classe.

## CHOLÉRA.

*Bruxelles.* — Du 5 août, à 9 heures du matin, au 6 août, à la même heure, 5 nouveaux cas, un décès.

*St-Josse-ten-Noode.* — 6 août, 2 cas nouveaux, un décès.

*Etterbeek.* 6 août à midi. — 5 cas nouveaux, aucun décès.

*Schaerbeek.* 6 août. — 2 cas nouveaux, 2 décès.

*Ixelles.* 6 août à midi. — Un premier cas.

*Assche.* 5 août. — Aucun cas nouveau, un décès.

*Louvain.* 5 août. — Ni cas nouveau, ni décès.

*Termonde.* 5 août. — 3 cas nouveaux, aucun décès.

*Mons.* 5 août. — Un cas nouveau, un décès.

*Tournay.* 5 août. — 2 cas nouveaux, point de décès.

*Gand.* 5 août, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 6 décès, 2 nouveaux cas, 13 en traitement, 15 convalescens, 2 guéris.

*Anvers.* du 4 au 6 août. — 16 nouveaux cas, 9 décès, 4 guéris.

## NAMUR, 8 août.

EXTRAIT du Mémorial Administratif de la province de Namur.

N<sup>o</sup> 520. — *Lettre de M. le gouverneur aux chefs des administrations municipales.* — Des armes et des objets de buffleterie ont été remis à des hommes du 1<sup>er</sup> ban de la garde civique appelés à faire partie de l'armée de réserve. Vous voudrez bien prescrire à ceux de vos administrés qui se trouvent dans ce cas, de déposer en vos mains, au moment du départ, leurs armes et leurs effets d'équipement. Vous me donnerez avis de ce qui aura été fait, afin que je puisse en informer MM. les chefs de légion.

N<sup>o</sup> 521. — *Lettre du même aux bourgmestres.* — Voici, Messieurs, l'extrait d'une dépêche de M. le ministre de l'intérieur, relative aux remplaçans mariés qui seront présentés par les individus appelés à servir dans l'armée de réserve dont on s'occupe en ce moment :

« Les bourgmestres et échevins, ou assesseurs, sont chargés de la délivrance du certificat annexé à la loi du 4 juillet : lorsque ceux qui se présenteront pour l'obtenir, seront mariés, ces fonctionnaires exigent que la femme compare aussi devant eux, pour déclarer qu'elle donne son plein et libre consentement à ce que son mari serve comme remplaçant, et certifier que, pendant son absence, il sera convenablement pourvu à son entretien sur le prix du remplacement. »

Vous indiquerez d'une manière positive sur vos certificats si, l'individu qui se présente pour remplacer, est marié ou célibataire, et dans le premier cas, vous mentionnerez au bas du certificat ce qui est dit ci-dessus. Je vous recommande la plus grande exactitude à cet égard.

N<sup>o</sup> 523. — Envoi, fait par le même aux mêmes, d'un arrêté de S. M., en date du 18 juillet, concernant l'établissement de nouvelles routes, de canaux, etc., et indiquant la marche à suivre et les formalités à remplir.

N<sup>o</sup> 524. — *Miliciens malades dans leurs foyers.* — Lettre du même aux mêmes. — Conformément à une instruction du département de la guerre, MM. les chefs de corps ne délivreront plus de congés de convalescence aux miliciens qui se trouvent malades dans leurs foyers, que sur un certificat du médecin de la garnison, le plus voisin de la résidence des convalescens, constatant que l'individu n'est pas encore capable de reprendre son service.

Veillez donner connaissance de cette disposition aux intéressés, dans vos communes respectives, et les informer que ceux qui seraient dans l'impossibilité de se rendre devant le médecin militaire, pourront, sur une attestation d'un médecin civil et de l'autorité locale, se faire visiter sur les lieux.

N<sup>o</sup> 525. — Le paiement des pensions pour le 1<sup>er</sup> semestre de 1832 est ouvert chez l'administrateur du trésor, à Namur, depuis le 5 de ce mois (août).

N<sup>o</sup> 526. — *Revenus et charges des fabriques d'églises.* — Le gouverneur aux bourgmestres. — Je vous prie, Messieurs, de rédiger et de

m'adresser, dans un très-bref délai, un état exact des revenus ainsi que des charges de chacune des fabriques d'églises existant dans vos communes respectives.

M. le ministre de l'intérieur ayant besoin de ces renseignements pour la formation du budget de 1833, et pour la prochaine discussion de la loi communale, me charge de lui envoyer mon travail sans retard.

Le *Messenger des Chambres* donne ce qui suit comme extrait de sa correspondance de Bruxelles :

« . . . Le Roi a reçu ce matin une lettre fort longue du général Goblet; voilà ce qui est certain. Ce qui paraît l'être aussi, c'est que Léopold, après l'avoir lue, s'est écrié: Puisqu'il en est ainsi, aussitôt après mon mariage, j'abandonne leurs affaires et je me retire; mille fois plus heureux en famille avec la femme à laquelle je me vais unir, qu'avec les embarras qu'on me suscite de toutes parts... »

« J'ignore le contenu de la lettre. »  
« Nota. Cette lettre nous vient d'une personne sûre. Elle ne contient que ce qu'on a recueilli à Bruxelles. Mais enfin nous ne pouvons garantir une nouvelle qui, quoi qu'on nous dise, peut manquer d'exactitude; qui, d'un autre côté, aurait une importance si grande et qui mérite au moins confirmation. »

On reconnaît ici le et les compères du roi Guillaume.

— On écrit de Liège, 6 août :

Le prince régnant de Saxe-Cobourg, qui a su apprécier nos richesses musicales au concert où il a assisté, a rendu un éclatant hommage aux jeunes talents que notre école royale de musique fait éclore, ainsi qu'à l'artiste habile qui dirige avec tant de succès les études de ce bel établissement.

Parmi les sujets qui se sont remarquer par la plus étonnante précocité et qui donnent les plus belles espérances, il a distingué le jeune Prun, élève de M. Massart, possédant déjà la clarinette d'une manière très-distinguée: ce jeune homme a été attaché à la chapelle du prince avec des avantages qui lui promettent un bel avenir. Cet encouragement excitera, sans doute, une noble émulation parmi nos élèves studieux: qu'ils persévèrent dans la voie de l'application, la récompense ne manque jamais à ceux qui se donnent la peine de la gagner.

— Hier matin et l'avant-dernière nuit, des convois de poudre ont passé par Liège; ils étaient, dit-on, destinés à approvisionner Hasselt.

— La foire de Louvain s'ouvrira le 2 septembre prochain et finira le 12.

— Il est arrivé à Anvers, de la Flandre-occidentale, des détachemens faisant partie de la réserve, pour être incorporés dans la ligne.

— On lit dans le *Courrier Belge* :

Notre correspondance de Paris du 5 août porte ce qui suit :

« Le 6<sup>e</sup> protocole, celui qui devait clore la série des travaux de la Conférence, relativement à la Belgique, et que je vous ai annoncé il y a trois jours déjà, est arrivé hier à Paris par un courrier de M. Durand de Mareuil. Le texte de cet acte ne s'éloigne pas sensiblement de la substance qu'en a donnée le *Courrier* anglais reçu hier. Il accorde au roi de Hollande ses conclusions; et si quelque obstacle s'oppose encore à ce que la question hollando-belge soit tranchée, il ne dépendra plus que du roi Léopold. Guillaume n'a plus rien à désirer (1). »

— On écrit de Gand, 6 août :

Hier matin, le service divin a été troublé pendant quelques instans, dans l'église des augustins en cette ville. A la fin de la messe, une femme atteinte de folie se mit à frapper plusieurs personnes, et jeta l'épouvante parmi le reste des fidèles. Elle fut bientôt saisie, et ramenée chez elle. Plusieurs dames se sont trouvées mal par suite de la frayeur que leur avait causée cet accident.

Jeudi prochain, à 10 heures du matin, aura lieu à l'église paroissiale de St-Jacques la distribution solennelle des prix aux jeunes garçons de l'école dominicale de cette ville. Cette institution, fondée en 1808, compte aujourd'hui 2800 élèves.

— Des doutes s'étant élevés sur la régularité du grand concours de peinture d'histoire à Anvers, dont l'ouverture n'aurait pas été annoncée avec toute la publicité nécessaire pour que tous les artistes du royaume en aient connaissance, par une décision du ministre de l'intérieur, du 5 courant, la réunion de la commission nommée pour juger les ouvrages présentés à ce concours est ajournée.

— Un serrurier de Spa, Charles Hanse, vient de surmonter une assez grande difficulté de son état; il est parvenu à raccommoier une cloche d'église.

— Le *Bon Génie*, journal hebdomadaire consacré à l'instruction des enfans, et dont la publication avait été interrompue pendant quelque temps, vient de reparaitre; c'est une lecture aussi agréable qu'utile que les parens peuvent procurer à leurs enfans; les bons principes et le fonds d'instruction variée qui en dirigent la rédaction, ont depuis long-temps assuré le succès de cette feuille.

La position de la Belgique, à l'égard de la Hollande, étant en plusieurs points la même que lors du traité de Munster, on ne lira peut-être pas sans intérêt quelques détails sur les négociations qui précéderent l'adoption de l'art. 14 de ce traité, relatif à la navigation de l'Escaut.

Quand la fortune eut couronné définitivement la défection des Provinces-Unies, l'Espagne consentit d'abord en 1609 à une trêve de 12 ans, sans opérer l'affranchissement absolu de la république, cet acte en était le présage, et presque la caution.

En 1621 la guerre recommença: à la fin de 1632 les deux parties presqu'également fatiguées se rapprochèrent; on parla de conclure une trêve ou une paix définitive. Les Hollandais communiquèrent par écrit aux députés des Pays-Bas espagnols, 21 articles contenant leurs prétentions.

Le 5<sup>e</sup> portait: « La navigation sur l'Escaut, sur les canaux du Sas, du Zwyn, et les autres bras de mer, se fera de la même manière dont elle

(1) Il est possible que ce protocole existe; mais ce qui est plus que possible, ce qui est certain, c'est que l'honneur belge existe aussi.

(Note du Rédacteur du COURRIER DE LA SAMBRE.)

s'est faite pendant la précédente trêve, et non autrement. » Il ne s'agissait pas alors de supprimer cette navigation, de clore ces rivières ou canaux.

Il est vrai que, pendant la trêve, la république s'était essayée à entraver cette navigation; elle avait continué d'y exercer le droit d'étapes, qui consistait à obliger les navigateurs en passant à la vue de la Zélande, d'y toucher, d'y payer des taxes, et même d'y décharger leurs marchandises, d'y quitter leurs navires, pour employer ceux du pays.

Une clause aussi illimitée aurait pu servir de fondement à des tracasseries de toute espèce. L'Espagne entra à Munster en négociation avec ses anciens sujets devenus une puissance.

La république présenta par écrit comme en 1632 les conditions qui pouvaient lui faire tomber les armes de la main: elles étaient contenues en 71 articles, dont le treizième portait: « La rivière de l'Escaut, comme aussi les canaux du Sas, Zwyn, et les autres bras de mer qui y aboutissent, seront tenus clos du côté des seigneurs-états, pendant la présente trêve.

Les ministres espagnols répliquèrent: « On acceptera le 13<sup>e</sup> article, moyennant une explication qui fasse connaître que ces paroles de tenir clos, n'excluent point et ne gênent point le commerce et l'entrée aux sujets et aux vaisseaux de sa majesté et à condition d'une réciprocité égale, au cas que du côté de sa majesté, on veuille en user contre les sujets desdits seigneurs-états. »

Le 24 mai, les Hollandais répondirent: Le contenu du 13<sup>e</sup> article a été pratiqué pendant la trêve précédente. Au reste, le droit d'étape appartient, depuis des temps reculés et à bon droit, à la province de Zélande, principalement sur les vaisseaux qui, venant de la mer, entrent dans les rivières et les canaux mentionnés dans l'article susdit: ces vaisseaux étant obligés de décharger leurs marchandises en Zélande, et de les charger sur d'autres vaisseaux, ce droit d'étapes ne pourra s'exercer en Brabant ou en Flandre, tant par défaut de droit qu'à cause de la situation de l'Escaut, et des autres canaux en question, de manière que cet article ne doit point être contesté ni altéré. »

Les ministres espagnols restèrent si bien persuadés que la république n'insistait que sur la reconnaissance deson droit d'étape, et que la faculté de l'exercer était ce qu'elle appelait clore la rivière de son côté, que le 27 mai 1646, c'est-à-dire trois jours après, ils répondirent ces propres mots: « Le 13<sup>e</sup> article sera accordé au regard des étapes par changemens de vaisseaux, à condition que sa majesté en usera de même dans tous les endroits où l'on trouvera que pareil usage a été introduit et pratiqué durant la trêve précédente. »

Les ministres espagnols crurent la question suffisamment éclaircie, et toutes les difficultés prévues.

On convint de faire la paix, ce qui produisit le traité du 30 janvier 1648: tous les articles qui avaient été convenus pour la trêve, y furent insérés mot à mot sans discussion nouvelle, sans examen ultérieur, et entre autres le 13<sup>e</sup> qui recula seulement d'un rang dans l'ordre des stipulations, et resta rédigé en ces termes:

« Art. XIV. L'Escaut, les canaux du Sas, Zwyn et autres bouches de mer y aboutissant seront tenus clos du côté des états. »

La clôture de l'Escaut, par son incorporation dans l'acte public de 1648, n'a pas acquis plus de force, plus d'étendue qu'elle n'en avait reçue de l'acceptation secrète du projet de 1646.

## COMMERCE.

PRIX DES HUILES A BRUXELLES, 6 août.

Huile de colza présente, fl. 52, 51 3/4; dito, nouv. claire, 00; dito, non claire, 00 070; dito, sept., 52 070; dito, oct., 51 3/4; dito, nov. et déc., 51 172.  
Huile de lin présente, 51 070; dito, sept. et déc., 51 172.  
Graine de colza nouvelle, de fl.  
Ce qui précède est en argent de Brabant.

ANVERS, 6 août.

Emprunt de 12 millions	98 A	Emprunt romain	78 172 A
» de 10 millions	99 A	Lots	377 A
» Rotschild	76 172 A	Napolitains	75 172
Autriche métalliques	88 172 A	Guehard	78 174
Lots de Pologne	96 3/4 à 97 172	Rente perp. espag. à Paris	55 172 A
Anglo-Danois 3 p. 70	67 172 A	» « à Amsterdam	50 à 50 178 P

(Dimanche 5, pas de bourse à Paris.)

LONDRES, 4 août.

Consolidés, 83 3/4.

MARCHÉ DE NAMUR, du 7 août.

Froment, la rasière	11 32 59
Seigle, idem.	5 42 65
Avoine, idem.	3 89 96
Pommes de terre.	2 18 57
Beurre (liv. des P.-B.).	0 55 71

## ANNONCES

1861. CHANGEMENT DE DOMICILE.

Monsieur Sébastien Gérard, arpenteur-juré et géomètre des mines, domicilié à Namur, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de transférer son domicile chez Madame veuve Werotte, fabricante de tabac, sur la Grand-Place, N<sup>o</sup>. 991, à Namur.

1852. Emprunt de 10 et de 12 millions.

Le notaire Delvigne achète et vend les obligations des emprunts de 10 et 12 millions.

IMPRIMERIE DE H. LOUVET, MARCHÉ AUX HERBES.